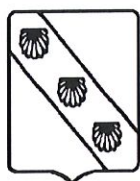


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement de TOURNAI

COMMUNE  
DE  
BRUNEHAUT

Art. 90 de la nouvelle loi  
communale.

Le Conseil ne peut prendre  
de résolution si la majorité de ses  
membres n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a  
été convoquée deux fois sans  
s'être trouvée en nombre  
compétent elle pourra, après une  
nouvelle et dernière convocation,  
délibérer, quel que soit le nombre  
de membres présents, sur les  
objets mis pour la troisième fois à  
l'ordre du jour.

### Séance du conseil communal

EST INVITE(E) à assister, pour la première fois, à la réunion du Conseil communal qui  
aura lieu, **en la Maison des Associations, (à l'étage), 24B, rue Wibault Bouchart  
(Bléharies)**

LE LUNDI 19 JUIN 2023 à 19H00

La Directrice Générale,

  
Nathalie BAUDUIN

Par le Collège,



Le Bourgmestre

  
Pierre WACQUIER

### ORDRE DU JOUR

- 1) Information(s) diverse(s) – Communication
- 2) C.P.A.S. – Comptes annuels de l'exercice 2022 – Approbation – Décision
- 3) Budget 2023 – Modifications budgétaires des services ordinaires et extraordinaires - Décisions
- 4) Pose de préaux à l'école de Guignies
  - a) Cahier spécial des charges – Décision
  - b) Choix du mode de passation du marché, critères de sélection qualitative et critères d'attribution du marché – Décision
- 5) Travaux d'amélioration de l'égouttage et de la voirie de la rue de Sin et de parties de rues adjacentes – Phase 2
  - a) Cahier spécial des charges, métrés et devis estimatif – Décision
  - b) Choix du mode de passation du marché, critères de sélection qualitative et critères d'attribution du marché – Décision
- 6) Assemblée générale de CENEO – 23/06/2023 – Décisions
  - a) Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes
  - b) Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 - Approbation
  - c) Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2022
  - d) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2022
  - e) Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration
  - f) Prise de participation en Transeno
  - g) Prise de participation en NEOWAL
  - h) Nominations statutaires
- 7) Assemblée générale d'IGRETEC – 29/06/2023 – Décisions
  - a) Affiliations/Administrateurs
  - b) Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2022 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations
  - c) Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2022
  - d) Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD
  - e) Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022
  - f) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022

- g) Constitution de la société coopérative CHARLEROI METROPOLE
- h) Constitution de la société coopérative TRANSENO
- 8) Adhésion à l'intercommunale iMio dans le cadre de la mise en place de iA.Débli & IA.AES – Décision
- 9) Rapport de rémunérations 2022 – Approbation – Décision
- 10) Avis d'installation de caméras de surveillance fixes temporaires sur le site du festival So'Whappy 2023 – Approbation – Décision

HUIS CLOS

- 11) Ratification d'une décision du collège communal portant désignation de membres du personnel enseignant – Décision
- 12) Enseignement – Mise en disponibilité pour cause de maladie – Décision
- 13) Direction scolaire du groupe des Pépinières – Evaluation – Approbation – Décision
- 14) Nomination, à titre définitif, d'une direction scolaire, avec classe, pour le groupe scolaire des Pépinières – Décision